



Département de l'Yonne
Arrondissement de Sens

Mairie de Nailly
89100 Nailly

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Téléphone : 03.86.97.04.73
Fax : 03.86.97.05.81
Mél : mairie@nailly.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 juin 2017

L'an deux mil dix sept, le sept juin à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame BARDOT Florence, Maire.

Membres présents :

Mesdames : Oger - Goutelard - Mouroux - Tellier

Messieurs : Montagne - Garcia - Regnard - Coache - Maison - Dufresne

Membres absents :

Mesdames : Judas - Cellier

Membre absent excusée : Madame Bontems

Secrétaire de séance : Madame Mouroux

Travaux voirie : choix des entreprises :

Monsieur Maison présente au Conseil Municipal les différents devis établis pour :

- les travaux de réfection de la cour de la Mairie
- les travaux de reprise du fil d'eau Grande Rue, côté impair.
- les travaux de reprise du virage Route du Puits de Gy (vers le château d'eau).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir pour ces travaux :

- l'entreprise EUROVIA pour les travaux de réfection de la cour de la Mairie, pour un montant HT de 22 312.01€
- l'entreprise EUROVIA pour les travaux de reprise du virage Route du Puits de Gy pour un montant HT de 6037.50€
- l'entreprise HP Travaux Publics pour les travaux de reprise du fil d'eau Grande Rue pour un montant HT de 16 312.50€

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les devis correspondants.

Travaux de rénovation de la salle des fêtes : choix des entreprises :

Monsieur Dufresne présente les devis concernant les travaux de rénovation de la salle des fêtes :

- travaux de rénovation : peinture - isolation des murs - réfection des plafonds
- chauffage
- Electricité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir pour ces travaux :

- l'entreprise VISSE pour les travaux de peinture, isolation des murs et réfection des plafonds pour un montant global 17 596.06€ HT.
- l'entreprise Petillat Loison pour les travaux de chauffage pour un montant de 10 991.68€ HT
- l'entreprise TANIS pour les travaux d'électricité pour un montant de 2 453.60€ HT.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les devis correspondants.

Affaires diverses :

Monsieur Montagne présente les devis pour l'actualisation du site internet de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la société MaCommune.com pour la création de ce nouveau site.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

Le Maire,
Florence BARDOT.

INFORMATIONS

Kermesse :

La kermesse organisée par le SIVOS Courtois/Nailly et par l'association "l'Ecole Buissonnière" et la Caisse des écoles de Courtois aura lieu le vendredi 23 juin 2017 à partir de 18H30 devant la salle polyvalente de Nailly. Venez nombreux.

Brûlage des végétaux :

Le brûlage est interdit toute l'année en zone urbaine, en zone périurbaine et en zone rurale lorsqu'il existe une déchetterie (article 84 du règlement sanitaire départemental).

Marche du 15 août :

Les amoureux de la nature sont invités à la traditionnelle randonnée du 15 août.

Départ de la salle des fêtes à 9H30.

12H30 : apéritif offert par la commune et repas tiré du sac.

Vos repas peuvent être déposés au départ de la salle des fêtes, et vous seront transportés au lieu du pique-nique.

Parcours d'environ 11 ou 12 kms.